

MERCREDI 31 AOUT 2022

## **Des relations simplifiées entre la collectivité et les TPE/PME locales grâce à une convention de bonnes pratiques en matière de commande publique**

A travers ses travaux routiers et ceux des bâtiments publics notamment les collèges, ses chantiers de déploiement du très Haut débit sur l'ensemble du territoire mais aussi les subventions versées aux collectivités pour mener à bien leurs projets, le Département des Deux-Sèvres est le premier financeur de la commande publique. « Notre collectivité souhaite favoriser l'accès des TPE et des PME à la commande publique en s'engageant dans l'exercice de bonnes pratiques avec les fédérations de professionnels. La convention renouvelée ce jour en est l'officielle expression ! Notre volonté est clairement d'optimiser la commande publique et par conséquent d'améliorer la performance et la compétitivité de nos entreprises. Ces TPE et PME oeuvrent à l'aménagement de notre territoire et garantissent un vivier d'emplois pour les Deux-Sévriens », souligne Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, mercredi 31 août 2022 au collège Louis-Merle à Secondigny, aux côtés de Thierry Marolleau, 1er vice-président en charge des finances et des bâtiments et de Thierry Devautour, conseiller départemental en charge de l'administration générale et des contractualisations. Au sein du collège Louis-Merle, deux chantiers illustrant les clauses de ladite convention viennent de s'achever : l'extension de la demi-pension et la réfection des sanitaires pour lesquels le Département a respectivement investi 733 000 euros et 200 000 euros.

Respect des délais de paiement, clauses d'insertion, encadrement de la sous-traitance, dématérialisation des procédures, clauses de développement durable... figurent parmi les dispositions de cette Convention de bonnes pratiques en matière de commande publique qui réunit ce mercredi autour du Département la Fédération française du bâtiment et des travaux publics des Deux-Sèvres (FFB TP 79) représentée par Franck Michelon et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des Deux-Sèvres (CAPEB 79) représentée par Sylvain Mulard.

### **Plus de 13 millions d'euros pour les entreprises deux-sévriennes du secteur bâtiminaire et artisanal en 2021**

Cet engagement, de surcroît dans un contexte inflationniste et de pénurie des matières premières, marque l'ambition départementale de préserver la santé financière des entreprises de son territoire et de leur faciliter l'accès aux marchés publics.

Pour mémoire en 2021, le Département a attribué 46% de ses marchés à des entreprises deux-sévriennes soit 13.3 millions d'euros HT dont 50% à des TPE/PME. A noter également les progressions depuis la première signature de cette convention : 16% des marchés comportaient une clause sociale contre 6.5% en 2020 et 10% des marchés comportaient une clause de développement durable contre 5% en 2020.

CONTACT PRESSE

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication

Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51

 [www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)

